

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.09.226

**Parc des Montagnes  
de Champniers-  
Aménagement de la  
rue de l'Arêtier et de  
la liaison des hôtels :  
acquisition de  
parcelles**

**LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

**Suppléant(s)** :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

**Excusé(s)** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020****DELIBERATION  
N° 2020.09.226**

ZONES COMMERCIALES

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**PARC DES MONTAGNES DE CHAMPNIERS- AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ARETIER  
ET DE LA LIAISON DES HOTELS : ACQUISITION DE PARCELLES**

En 2018, GrandAngoulême a approuvé le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité et souhaite approfondir la quatrième orientation : Améliorer la qualité urbaine et paysagère des zones commerciales.

Dans ce cadre, il a été décidé de définir des programmes d'amélioration pour les zones de GrandAngoulême. En 2019, la collectivité a lancé un plan d'aménagement de la rue des Meneaux et de la rue de l'Arêtier sur la commune de Champniers afin d'améliorer les flux entre le Parc des Montagnes Ouest et Est et rendre plus attractif l'entrée Nord de l'agglomération.

Dans le cadre des travaux pour la réalisation de la voie nouvelle « Rue des Meneaux » sur la commune de Champniers, la communauté d'agglomération a besoin d'acquérir des emprises appartenant aux riverains de ladite voie, dont la SCI du Plantier.

Un accord serait susceptible d'être conclu pour les parcelles suivantes :

Parcelle	Surface	Parcelle acquise	Surface acquise
CB52	644 m <sup>2</sup>	CB52a	46 m <sup>2</sup>
CB54	8038 m <sup>2</sup>	CB54c	244 m <sup>2</sup>
		CB54e	785 m <sup>2</sup>
CB55	189 m <sup>2</sup>	CB55f	86 m <sup>2</sup>
			1 161 m <sup>2</sup>

Le montant de la cession s'élèverait à 21 012 € HT, soit 25 214,4 € TTC.

Le détail du prix est le suivant :

- 276 m<sup>2</sup> en nature de voirie à 12 € HT m<sup>2</sup>,
- 885 m<sup>2</sup> en nature de terrain aménagé à 20 € HT m<sup>2</sup>.

Vu l'avis des Domaines,

**Je vous propose,**

**D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles CB52a, CB54c, CB54e et CB54f pour une surface totale de 1 161 m<sup>2</sup> sur la commune de Champniers appartenant à la SCI du Plantier pour un montant total de 21 012 € HT, les frais annexes étant à la charge du GrandAngoulême (notaire, géomètre...),

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

**D'IMPUTER** les dépenses au budget principal, AP 26 OP°10201702 Aménagement voirie zone des Montagnes articles 2112 et 2113.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A LA MAJORITE (5 contre - 2 abstentions),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 septembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 septembre 2020</b>